Groupe de travail ISVL / avantage familial du 10 juin 2015

Avantage familial : nouvel arrêté 2014-2015

L'arrêté des montants intégrant les droits de première inscription (avec effet rétroactif) vient enfin de sortir (voir ici) des problèmes sont cependant constatés :

Les pays de rythme sud ne sont pas pris en compte dans ce nouvel arrêté, l'exercice budgétaire 2014 étant clos (l'année scolaire correspond à l'année civile). Le SNUipp et le SNES ont dénoncé un manque à gagner pour nos collègues de cette zone qui se traduit par un rognage du forfait (60 euros mensuel).

Dans une cinquantaine de pays, les montants ne tiennent pas compte de la dépréciation de l'euro depuis juillet 2014, ce qui entraîne un différentiel en défaveur des agents. La directrice va demander à la Direction du Budget la publication d'un arrêté modificatif intégrant les variations du taux de change depuis l'an dernier.

Zurich : le montant est erroné et sera rectifié (erreur en raison de la double tarification dans cet établissement).

Chat échaudé craint l'eau froide, les organisations syndicales ont demandé que les résidents ne règlent désormais les DPI qu'après parution de l'arrêté des montants de l'avantage familial. Le secrétaire général de l'agence a accepté de donner aux établissements des consignes en ce sens.

Toutes les dispositions seront prises, selon le secrétaire général, pour une parution de l'arrêté des montants 2015-2016 au 1er septembre prochain. A suivre…

ISVL au 1er juillet : révision trimestrielle des barèmes

Chute de l'euro = niveau record de l'enveloppe ISVL

La baisse continue de l'euro entraîne une augmentation mécanique de l'enveloppe ISVL. Le budget est ainsi abondé de 2,6 M€ pour cet exercice, l'enveloppe atteint un niveau record de 51.8 M€ (47,4 M€ en janvier 2015). En projection, elle devrait être relevée d'1 M€ pour le barème suivant (1er octobre). L'agence va présenter au Conseil d'administration du 23 mars un ajustement de la ligne ISVL au budget rectificatif (+3 M€). Au rythme actuel, l'euro pourrait arriver à parité avec le dollar en 2016 (1€ = 1,28$ actuellement).

Il est important de rappeler que la correction trimestrielle de l'ISVL (en dehors des reclassements de janvier) **vient compenser uniquement l'effet change/prix** et non

l'augmentation du coût de la vie, le principe d'enveloppe constante (hors change) restant de mise. Autrement dit, le pouvoir d'achat des résidents continue à baisser.

L'agence précise par ailleurs que les ajustements trimestriels interviennent sur la base des données transmises par la tutelle **avec 6 mois de décalage** et non en temps réel. C'est pourquoi des pays sont à la baisse alors que l'IRE (indemnité de résidence des expatriés) est à la hausse, ou l'inverse…

Compte tenu de la situation, de nombreux pays voient leur ISVL augmenter alors que les objectifs à 4 ans sont à la baisse.

La baisse sensible de l'euro impacte surtout les pays au coût de la vie très élevé.

Examen des 5 situations particulières

Comme à chaque révision, un coup de pouce supplémentaire aux prévisions de variations (précisées ci-dessous) sera donné à 5 pays nécessitant des mesures d'accompagnement. Pour cet exercice :

- la Grèce (57 ETP résidents) : baisse prévue entre 0,1% et 2% pour ce barème alors qu'une hausse est prévue pour les 4 ans à venir.
- le Vanuatu (15) : hausse initiale prévue entre 3% et 8,9%
- les Emirats arabes unis (98) : suite aux actions des personnels, un premier coup de pouce a été donné sur les barèmes d'avril. La baisse particulièrement sensible de leur pouvoir d'achat nécessite de nouveau une attention particulière. Hausse initiale de juillet prévue : +9% à 13,9%
- la Serbie (14) : entre -0,1% et -2%
- le Togo (30) : entre +0,5% et +2,9%

D'autres situations ont été évoquées :

- la Corée : les collègues font état d'un loyer moyen supérieur aux estimations lors des reclassements de janvier (autour de 3700 €), de l'augmentation importante du coût de la vie, de la future délocalisation du lycée dans un quartier plus cher et d'une situation sécuritaire instable. Selon l'agence, l'ISVL augmentera entre 9% et 13,9% au 1er juillet.
- la Russie : la dépréciation du rouble explique la baisse de l'ISVL (-10%). Celle-ci est cependant minorée par le MAE, selon le SG de l'Agence.
- la Chine où l'augmentation de l'ISVL est, pour les personnels, insuffisante par rapport à celle du coût de la vie : l'agence précise que l'objectif à 4 ans se situe entre 3 et 8%, l'augmentation de juillet devrait être entre 9 et 13,9%.
- la Jordanie : dépréciation de l'euro, inflation à près de 6%, augmentation des loyers de 30%, avantage familial inférieur aux frais de scolarité. La hausse sera comprise entre 9 et 13,9%
- l'Angleterre, où la situation est sensible : la hausse se situera entre 9 et 13,9%

- Djibouti : la hausse de la TVA locale conjuguée à la dépréciation de l'euro entraîne une baisse du pouvoir d'achat de 20 à 30%. Djibouti sera cependant dans la fourchette haute des pays en augmentation (9 à 13 ,9%)

- Plusieurs pays d'Afrique connaissent des problèmes d'attractivité dont le Tchad, le Niger ou le Mali, où l'ISVL ne bouge pratiquement pas (de 0 à 2,9%)